

Mme Papon-Fournier Laurence

Mme Brigitte Macron
Palais de L'Élysée
55 ,Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

, le 9 Novembre 2022

OBJET : Prise en charge des victimes et familles de victimes.

RÉFÉRENCE : Mon courrier du 22 février 2022.

Madame,

Le 22 février 2022, je vous ai adressé une copie du courrier adressé à Monsieur Florent Boudié, député de la 10ème circonscription de la Gironde, à la suite du décès de mon fils Anthony Geonget dans un accident de la route le 18 janvier 2022, sur la rocade Bordelaise.

Je vous remercie pour votre réponse du 17 Mars 2022 et de vos interventions auprès du Garde des Sceaux Monsieur Eric Dupont-Moretti, de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, Madame Marie Gautier-Mellary et de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine Madame Fabienne Buccio.

Je suis malheureusement obligée de vous informer que ces interventions ont abouti à de simples lettres de soutien, le Garde des Sceaux m'invitant à me rapprocher d'associations d'aide aux victimes, la déléguée interministérielle me demandant de télécharger un guide d'accompagnement juridique des victimes de la route et de leur famille et malheureusement, Mme la Préfète semblant peu concernée.

Je n'ai pas attendu le courrier de Monsieur Dupont-Moretti pour prendre contact avec une de ces associations. Résultat : six mois d'attente avant d'obtenir un rendez-vous avec un psychologue dans des locaux impersonnels.

Face à ce constat, je m'interroge sur les réelles priorités de L'**État Français** dans l'aide aux victimes et leurs familles.

Lors du décès d'Anthony, tué par un délinquant multirécidiviste, sous l'emprise de stupéfiants et protoxyde d'azote et circulant à grande vitesse, nous avons été plongés dans l'horreur. En effet, nous avons dû attendre trois semaines avant de pouvoir voir Anthony et nous nous sommes retrouvés seuls face aux procédures administratives et à notre malheur.

Les démarches administratives représentent neuf mois de batailles, d'humiliations, de douleurs ce qui prouve l'abandon total des familles de victimes. Je peux vous citer certains exemples et la liste n'est pas exhaustive, ce qui vous permettra de vous rendre compte du parcours invraisemblable imposé aux victimes et à leurs familles.

.../...

- La mutuelle d'Anthony, pourtant informée de son décès, **lui** a adressé, à **son nom**, une lettre recommandée AR, le menaçant de résilier son contrat, s'il ne réglait pas ses cotisations.
- Cette même mutuelle, bien qu'ayant reconnu son erreur et nous ayant remboursé le trop perçu des cotisations, n'a pas hésité à prélever sur notre propre compte bancaire, sans autorisation, de nouvelles cotisations non justifiées.
- Nous venons de recevoir un courrier, adressé à Anthony, émanant d'un organisme de recouvrement contentieux, mandaté par cette même mutuelle, pour défaut de paiement de cotisations postérieures au décès d'Anthony.
- Il a fallu trois mois et demi à la banque gestionnaire des comptes d'Anthony pour nous restituer son capital. Pour obtenir le versement, nous avons dû les harceler.
- La compagne d'Anthony a dû attendre 9 mois avant de percevoir de Pôle Emploi l'allocation décès à laquelle elle pouvait prétendre, tout simplement parce qu'elle n'avait pas utilisé la bonne formule dans ses différentes demandes. Manifestement, elle devait deviner que la phrase « *Je sollicite l'allocation décès suite au décès de mon conjoint ...* », était indispensable dans la demande de versement et conditionnait la prise en compte de celle-ci par les services de Pôle Emploi.

Concernant la procédure judiciaire, nous sommes toujours dans l'attente. Le juge en charge de l'instruction a quitté son poste et il est remplacé par un nouveau juge. Ce changement a eu lieu sans que notre cabinet d'avocat et nous-mêmes n'en soyons avertis. Le rapport d'accidentologie et le PV d'enquête qui devaient être remis fin mai ne sont toujours pas déposés au dossier.

Il est donc difficile pour nous de rester dans une absence totale de renseignements sur l'instruction en cours. Et malheureusement, il nous est difficile d'avoir confiance dans l'impartialité et dans le professionnalisme des magistrats qui composent nos tribunaux, puisque trois mois avant l'accident, ce délinquant multirécidiviste était dans les locaux de la police pour des délits routiers.

Il est urgent qu'une commission parlementaire soit mise en place pour que soient **réellement** aidées les victimes d'accident routier et leurs familles, et cela dès le premier jour. Les victimes doivent disposer d'un réel suivi psychologique en urgence, et doivent être aidées dans toutes les démarches administratives. Cet accompagnement doit les soulager dans le malheur et la douleur qu'ils traversent.

Il est important de requalifier cet homicide involontaire par un autre terme. Dans ces circonstances, le mot involontaire est totalement inapproprié. Ainsi les victimes et les familles de victimes se sentiront reconnues et accompagnées dans leur souffrance.

L'assistance aux victimes de la route et à leurs familles dans leurs démarches et la modification de la loi concernant ces délinquants multirécidivistes doivent devenir **une priorité nationale**.

Je suis certaine que si des mesures et des sanctions adaptées avaient été prises en amont de ce drame, la vie d'Anthony ne se serait pas arrêtée prématurément.

J'espère que ce courrier vous permettra de mieux comprendre le quotidien des victimes et des familles de victimes et les attentes de celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme Papon-Fournier Laurence